



*Normand Boucher, avocat (2001)  
Candidat au poste d'administrateur au  
conseil d'administration  
du Barreau du Québec (Section Québec)*

*« Celui qui combat peut perdre mais  
celui qui ne combat pas a déjà perdu »*

*Bertolt Brecht*

### **Petit préambule**

Me Desrosiers,

Je tiens à vous remercier, vous et les membres administrateurs du Jeune Barreau de Québec (JBQ), de me donner la possibilité de vous faire part de mes réflexions et de mes engagements relativement aux quatre problématiques que vous nous avez soumises, soit celles concernant la santé mentale, l'emploi, la protection de l'environnement et la collaboration avec le JBQ.

À titre de membre du JBQ jusqu'en 2011 et depuis ce temps, j'ai été à même de constater que votre association a toujours contribué au dynamisme de la communauté juridique de Québec. Votre organisation a, et a déjà eu, dans ses rangs, des avocats, qui ont marqué, marquent et marqueront la profession et qui sont ou seront, par conséquent, une source d'inspiration pour les jeunes qui désirent intégrer notre vénérable institution.

Pour ceux qui me connaissent peu ou pas, je suis à l'emploi de l'administration gouvernementale québécoise depuis plusieurs années. En plus de l'entreprise privée, j'ai œuvré dans plus de 12 ministères et organismes publics au sein desquels j'ai été appelé, à titre de conseiller juridique, de légiste ou de médiateur, à intervenir dans divers domaines du droit. Je suis actuellement cadre juridique et

directeur principal de la Direction principale des affaires juridiques et de l'accès à l'information à l'Agence du revenu du Québec.

J'ai toujours été concerné par l'évolution de la profession. J'ai notamment siégé sur de nombreux comités du Barreau de Québec et du Barreau du Québec et, comme vous le savez, j'ai été élu, en mai 2017, administrateur au conseil d'administration du Barreau du Québec (BDQ). Mon implication au BDQ a été fort enrichissante et c'est pourquoi je propose, pour un autre mandat de deux ans, ma candidature tout en sachant, si vous m'accordez cet immense privilège d'être réélu, que ce mandat sera le dernier comme le veulent les règles de gouvernance de notre organisation.

Les quatre questions soumises comportent des enjeux vitaux pour notre profession et c'est pourquoi j'ai choisi de vous livrer, avec le plus grand sérieux et la plus grande sincérité possible, mes réflexions et mes engagements en la matière.

### Questions 1: La santé mentale chez les membres du JBQ



*« Au pays, (...) les avocats sont trois fois plus à risque que les autres professionnels de souffrir de dépression, d'alcoolisme et de toxicomanie, et six fois plus à risque de se suicider. »*

*Nathalie Cadieux, professeure à l'Université de Sherbrooke*

**Question 1: Dans le contexte de la mission que s'est fixé le Jeune Barreau de Québec de veiller à la santé mentale de ses membres, de quelle manière proposez-vous de veiller à votre tour à celle-ci et plus précisément, quelles initiatives ou projets proposez-vous de mettre de l'avant à ce sujet dans le cadre de votre mandat ?**

Cette question m'interpelle, tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel, et démontre la belle sensibilité et la grande ouverture des membres du JBQ face à cette réalité que les générations plus anciennes ont souvent occultée. C'est ce que j'ai constaté à la lecture de votre bulletin Proformat, édition de mars 2019, et plus particulièrement en prenant connaissance des articles consacrés à la santé mentale.

En effet, j'ai moi-même vécu, sur une période de plus de 10 ans, un épisode prolongé d'anxiété avec humeur dépressive qui, n'eut été du support professionnel et pharmacologique requis, aurait pu avoir des conséquences irréversibles sur ma

vie personnelle et ma carrière. La précarité d'emploi, le manque d'estime de soi, la difficulté de gérer le stress et de confronter certaines déceptions professionnelles ont fait partie des obstacles rencontrés qui m'ont souvent affecté dans la réalisation de mes objectifs de vie.

### **Ce que nous avons fait à ce jour**

Or, comme vous le savez, des organisations sérieuses comme le BDQ n'ont pas hésité à mettre en place des mesures curatives afin d'atténuer les impacts psychologiques et financiers qu'une problématique de santé mentale peut avoir dans notre quotidien. C'est pourquoi le **Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA)** est devenu un incontournable en proposant un service gratuit d'aide et de consultation à tous les membres, aux prises avec des problèmes de stress, de dépression ou tout autre problème mettant en péril leur équilibre psychologique. Je vous donne l'assurance que nous faisons tout, au conseil d'administration, pour préserver ce programme, le bonifier et le faire connaître auprès de l'ensemble des praticiens.

Plus récemment, le conseil d'administration du BDQ a retenu une des recommandations, formulées par notre groupe de travail, qui proposait la prise en compte des **avocats vivant une situation de vulnérabilité**. En documentant notre dossier adéquatement, nous avons proposé que les avocats, subissant une situation d'incapacité totale temporaire, puissent obtenir un congé ou une réduction de leur cotisation. Ces avocats pourront, dès cette année, bénéficier de cette mesure.

### **Ce que nous devons faire**

Cependant, malgré la pertinence et la nécessité que les mesures curatives mentionnées précédemment soient maintenues et renforcées, je pense que **le BDQ doit mieux connaître et s'approprier la réalité de la santé mentale**. À cet égard, il est à signaler que l'Université de Sherbrooke travaille actuellement sur un projet de recherche, en collaboration avec le BDQ, dont le titre de l'étude explique bien l'objectif recherché: «Étude des déterminants de la détresse psychologique et du bien-être dans la profession d'avocat au Québec.». La première phase de cette recherche, de nature qualitative, vient de se terminer et le projet a été lancé dans le but de pouvoir dresser un portrait de la détresse psychologique chez les avocats au Québec.

Les résultats obtenus permettront au BDQ de disposer de données sur lesquelles il pourra bâtir afin de documenter, d'informer, de sensibiliser et éventuellement d'élaborer des partenariats afin que certaines mesures préventives soient mises de l'avant. Selon moi, il faut s'inspirer des meilleures pratiques pour éviter que les problématiques de santé mentale deviennent chroniques et permanentes.

Certaines études d'avocat ont déjà mis en place des mesures qui donnent de bons résultats, comme par exemple:

- ✓ L'implantation d'un programme de mentorat dont les mentors désignés, qui ne sont évidemment pas les donneurs d'ouvrage, doivent rencontrer régulièrement les jeunes avocats pour faire le point, savoir comment ils vont et s'ils ont des problèmes ;
- ✓ La mise en place, au sein des études, d'une stratégie santé/mieux-être par la tenue d'un sondage sur la mobilisation afin de comprendre l'état des lieux et de donner une voix aux employés pour comprendre leurs besoins et adapter, par conséquent, les stratégies pertinentes;
- ✓ La mise en place d'un programme de formation structuré sur les soins en santé mentale destiné aux avocats, aux stagiaires et aux étudiants dont l'idée n'est pas simplement d'informer, mais aussi de les outiller. Ces formations devraient avoir également pour objectif de favoriser la reconnaissance des signes de problèmes de santé mentale, d'aider les personnes concernées à fournir les premiers soins à un avocat en détresse ou en crise et de le diriger vers les ressources appropriées. En cette matière, j'ai pris connaissance, dans le Proforma de mars 2019, de votre programme REPAIRS et je suis d'avis que le BDQ pourrait être un partenaire dans l'implantation de ce projet innovant.

Selon moi, il est de la responsabilité du BDQ de faire comprendre, à l'ensemble des employeurs, que les jeunes ne sont pas une main d'œuvre jetable, puisqu'il y a un coût à la perte d'une ressource, et, par conséquent, de leur faire saisir que vous faites partie de la solution et que vous êtes l'avenir de la profession.

## Question 2 : Les jeunes avocats et l'emploi



*« La course aux stages est ardue, décrocher un emploi par la suite, encore plus. Le salaire a diminué. Il est encore moins élevé pour les jeunes femmes, qui forment 70% de la cohorte, et pour les jeunes issus de communautés culturelles. »*

*Martine Turenne, journaliste, DROIT-INC*

**Question 2: Plusieurs nouveaux assermentés éprouvent de la difficulté à se trouver un emploi. De même, plusieurs avocats de formation, notamment en début de pratique, acceptent d'occuper des postes dont les fonctions reposent sur leur formation juridique, sans pour autant que le titre d'avocat**

**ne leur soit reconnu par l'organisation pour laquelle ils travaillent. Dans ce contexte, que proposez-vous pour favoriser l'accès concret à la profession aux nouveaux assermentés du Barreau du Québec?**

Ma réponse à votre question se décline en deux temps car celle-ci vise, d'une part, les problèmes d'employabilité et, d'autre part, l'absence de reconnaissance, par certaines organisations, de l'expertise développée.

### **A) Problématique d'employabilité**

Le droit est une profession extraordinaire mais ce n'est pas un domaine facile. Des moments éprouvants au cours d'une carrière, il y en aura toujours, qu'il s'agisse de la course aux stages, des problèmes de précarité d'emploi, de la gestion du stress ou des relations tendues avec un collègue. Je crois que pour réussir, il faut accepter qu'il y aura des obstacles et des moments difficiles. Il ne faut pas se décourager mais demeurer en « mode solution » afin de préserver son « feu sacré ». Nous allons tous, à un moment ou à un autre, rencontrer des difficultés mais l'important est de savoir que nous ne sommes pas seuls. Quand un défi se pose, il est possible d'en parler avec d'autres afin de trouver des solutions.

Pour l'avoir vécu, je comprends le désarroi de certains d'entre vous face à ce monde complexe et compétitif. Mon parcours professionnel n'a pas été « un long fleuve tranquille » et n'eut été de ma passion pour le droit, des encouragements formulés par mes proches et du soutien thérapeutique reçu ; je ne serais probablement pas là à interagir avec vous. Sans vouloir alourdir votre lecture, je vous invite à lire mon témoignage publié sur le site WEB de l'Université Laval `à l'adresse internet suivante :

<https://www.spla.ulaval.ca/publications/guides/droit/temoignages#normand-boucher>

Par ailleurs, tout comme vous, je n'ai pas été surpris par le contenu du *Rapport sur la situation de l'emploi chez les jeunes avocats du Québec, publié en 2016*, et de ses constats déroutants, que ce soit notamment en ce qui a trait aux stages non rémunérés ou aux attentes non comblées des jeunes avocats face à la profession.

C'est pourquoi nous avons mis en place, au cours des deux dernières années, des mesures concrètes pour répondre aux préoccupations exprimées

### **Ce que nous avons fait à ce jour**

- ✓ **(Rémunération adéquate des stages du Barreau).** Nous estimions que le stage du Barreau devait être rémunéré adéquatement pour permettre aux

futurs avocats de vivre sereinement ce passage obligé. C'est pourquoi, nous avons recommandé que l'École du Barreau n'affiche que les stages qui offrent une rémunération égale ou supérieure au salaire minimum et que le BDQ fasse la promotion de cette orientation;

- ✓ **(Réforme de la formation à l'École du Barreau : notre relève au cœur de nos préoccupations)**. Sous l'égide du conseil d'administration, l'École du Barreau a initié une réflexion sur les orientations que doit prendre le futur programme de formation. La révision du programme est devenue nécessaire afin de répondre, entre autres, aux besoins de formation des jeunes avocats et aux impératifs du marché. Cette réflexion est déjà très avancée et le conseil d'administration du BDQ devrait prochainement, si les résultats sont concluants, donner son accord à la réforme proposée;
- ✓ **(Une cotisation réduite pour tenir compte des problématiques inhérentes à la relève)** Enfin, en plus de confirmer une réduction de la cotisation pour l'ensemble des membres, le conseil d'administration a entériné, en novembre 2018, les recommandations du rapport produit par notre comité de travail en maintenant une réduction significative de la cotisation des jeunes avocats de trois ans et moins de pratique.

### **Ce que nous devons faire**

Au surplus, au cours de la dernière année, des efforts importants ont été réalisés par le Barreau du Québec afin de colliger les données pertinentes et produire **une « cartographique » exhaustive de la situation de l'emploi**. Ainsi, à titre d'administrateur, nous faisons le suivi adéquat du travail en cours afin que le BDQ publie les données requises, dans le but de répondre aux objectifs d'information et de transparence que vous souhaitez tous. Vous serez donc mieux informés sur la réalité de la situation de l'emploi et, par conséquent, cela permettra aux futurs étudiants de faire un choix éclairé quant à leur cursus universitaire.

De plus, à ce jour, le BDQ n'a pas pris position en ce qui concerne la délicate question du **contingentement de la profession**. Néanmoins, il faut garder à l'esprit qu'il manque d'avocats en région si bien que la cartographie en préparation, portant en outre sur les besoins en services juridiques en dehors des grands centres, permettra de savoir où sont les besoins les plus criants. Selon les données disponibles, sur près de 26 000 avocats inscrits au BDQ, 7000 seulement pratiquent hors de Montréal et de Québec. Sans parler de pénurie généralisée, plusieurs régions éloignées manquent de professionnels dans certaines spécialités du droit et cette donnée doit être prise en compte dans notre réflexion.

De surcroît, je me questionne sur l'enseignement du droit et je crois que des efforts importants devraient être mis de l'avant par le BDQ, de concert avec les facultés de droit, afin que des **innovations majeures soit apportées dans l'enseignement de la matière**. L'École du Barreau travaille, en étroite

collaboration avec nous, afin de proposer une réforme dans ses approches. Mais qu'en est-il de l'enseignement universitaire où l'on devrait enseigner le droit de manière différente afin de tenir compte des nouvelles réalités du marché ? La médiation et la justice participative sont des voies prometteuses et celles-ci devraient avoir une place plus importante dans les programmes universitaires. Les programmes d'enseignement devraient aussi refléter la diversité de la pratique et le changement dans la demande juridique. De plus, un praticien sur trois travaille dans un bureau qui compte moins de dix avocats. Le jeune avocat sera donc appelé à gérer lui-même son bureau, sa comptabilité et son marketing et, en somme, des cours de gestion et d'entrepreneuriat dans le cursus en droit devraient être un incontournable.

### **B) Absence de reconnaissance de l'expertise développée**

Cette problématique a été mon cheval de bataille puisque j'ai dû, pendant près de 17 ans, conjuguer avec cette absence de reconnaissance. Cette question est toutefois complexe car elle interpelle à la fois des enjeux de relation du travail, le droit de gérance de l'employeur et les limites d'intervention du BDQ dans l'exercice de sa mission.

Entre autres, les organisations gouvernementales proposent, sur le marché de l'emploi, des emplois de nature professionnelle qui exigent une formation en droit, c'est le cas notamment des agents de recherche en droit, des attachés judiciaires et des attachés d'administration. Ces corps d'emplois qui, en principe, visent des fonctions relatives à l'application de la règle de droit, et non celles concernant l'interprétation de la règle, n'exigent pas que le titulaire de l'emploi soit avocat. Or, certaines organisations utilisent à mauvais escient ces emplois en les comblant par des titulaires qui sont avocats et en exigeant, de ces derniers, qu'ils rédigent des interprétations plutôt que d'appliquer la règle comme le prévoit la tâche. Cette façon de faire a évidemment une incidence sur la reconnaissance professionnelle de l'employé visé et sur sa rémunération.

### **Ce que nous avons fait et que nous continuerons de faire**

Le BDQ n'a jamais hésité à faire les représentations requises si le dossier était suffisamment bien documenté et qu'il considérait que **la question devait être soumise aux instances judiciaires** afin que celles-ci se penchent sur l'évaluation des tâches. Des décisions ont été rendues à ce jour et bien que celles-ci n'ont pas donné raison aux prétentions du BDQ, les interventions réalisées démontrent l'importance que le Barreau accorde à cette problématique et son ouverture à faire les représentations nécessaires dans ce type de dossier.

Enfin, le BDQ fait les interventions auprès des organisations concernées pour s'assurer que celles-ci n'incitent pas leurs employés à faire de **la pratique illégale du droit**. Plusieurs dossiers de pratique illégale sont en traitement.

### Ce que nous devons faire

Évidemment, ce dossier est complexifié par le fait que certaines législations sont venues consacrer le droit pour les justiciables de se faire représenter par des non avocats, c'est notamment le cas de la Loi sur la Régie du logement, la Loi sur la justice administrative et la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Les justiciables visés peuvent donc procéder à l'engagement de professionnels, ayant une formation en droit, sans reconnaître pour autant leur titre. À ce propos, je fais partie du **Comité de travail du BDQ relatif à l'avenir de la profession** et une partie du mandat de ce comité vise plus précisément à bonifier et à clarifier la portée de l'article 128 de la Loi sur le Barreau, article qui est l'assise juridique sur laquelle repose l'exclusivité de pratique des avocats.

### Question 3 : La protection de l'environnement et le développement durable



*« Ce ne sont pas les plus les plus forts qui survivent, ni les plus les plus intelligents, mais ceux qui sont les plus rapides à s'adapter au changement ».*

*Charles Darwin, naturaliste anglais*

**Question 3 : La protection de l'environnement faisant couler beaucoup d'encre ces jours-ci et nos membres étant de plus en plus soucieux de celle-ci dans leurs choix et leurs actions au quotidien, quel rôle pensez-vous que le Barreau du Québec devrait jouer en la matière et quelles initiatives proposez-vous concrètement en ce sens?**

Nous le savons tous, et les études le prouvent, vous êtes plus préoccupés par l'écologie et la protection de la nature que les générations qui vous précèdent. Je me suis par ailleurs permis, dans la préparation de ma réponse à votre question, de remplacer la notion de « protection de l'environnement » par celle de « développement durable ».

Comme vous le savez, on associe souvent le concept de développement durable à la protection de l'environnement et, pour plusieurs, cette association est justifiée puisque la protection de l'environnement est la dimension la plus importante du développement durable. Toutefois, le développement durable est un concept beaucoup plus large qui doit placer l'humain au cœur des décisions. Le développement durable vise à garantir une qualité de vie aux générations actuelles et futures. On reconnaît cette qualité de vie à la capacité de pouvoir vivre dans un milieu sain (**dimension environnementale**), selon un niveau de vie adéquat (**dimension économique**) et un mode de vie physiquement et moralement satisfaisant (**dimension sociale**).



## Ce qui a été fait à ce jour

A l'instar des grandes organisations, le Barreau du Québec a posé plusieurs actions qui s'inscrivent dans ce qui est couvert par la notion de développement durable.

Par exemple, en regard de la **dimension environnementale**, des gestes ont été posés afin de favoriser une réduction de l'utilisation du papier, tant à l'interne qu'à l'externe, et de tendre vers des actions concrètes qui supportent cette approche:

- ✓ En 2017, tout comme le Bulletin de liaison Proformat, le *Journal du Barreau* a pris un virage exclusivement numérique. On peut télécharger l'application du *Journal* sur une tablette ou un téléphone intelligent. De plus, soucieux de resserrer ses liens avec ses publics, le Barreau a procédé à la refonte de son site WEB afin, entre autres, d'améliorer l'expérience de navigation des utilisateurs;
- ✓ Au surplus, afin de limiter les déplacements, les formations offertes par le BDQ sont de plus en plus filmées et celles-ci sont mises en ligne sur le site WEB du BDQ;
- ✓ Les réunions du conseil d'administration se déroulent sans papier et les administrateurs doivent utiliser leur tablette pour consulter l'imposante documentation rendue disponible sur l'intranet du Barreau. Nous avons d'ailleurs pris récemment la décision de ne plus utiliser, pendant la tenue de nos séances, la bouteille d'eau en plastique pour la remplacer par le pichet d'eau. La plupart de nos réunions se font et continuerons de se faire, par conférences téléphoniques ou viséoconférences, afin de limiter les déplacements en voiture.

Pour ce qui est de la **dimension économique et sociale**, le BDQ n'est pas en reste et c'est pourquoi, au plus fort du débat sur le mouvement # moi aussi, nous avons pris le taureau par les cornes et avons fait nos devoirs en procédant **à la révision de la politique contre le harcèlement en milieu de travail**, applicable au personnel et aux administrateurs du BDQ, et inciter, sur une base volontaire, les cabinets à se doter d'une telle politique. De plus, une vaste consultation sous la forme d'un sondage, en partenariat avec des chercheurs de l'Université Laval, a été menée en vue de mesurer l'ampleur du phénomène d'inconduite sexuelle dans la profession.

Nous étions également convaincus que **l'accès à la justice pouvait passer par des innovations simples et peu coûteuses**. Par conséquent, le BDQ a développé un nouveau service téléphonique, sans frais, destiné aux personnes accusées qui ne sont pas représentées par un avocat et qui ne sont pas éligibles à l'aide juridique. Il s'agit de la **Ligne Info-Droit** criminel qui permet de mettre les

justiciables en contact avec des avocats criminalistes bénévoles afin de les aider à mieux comprendre la justice criminelle et pénale.

### **Ce qui reste à faire**

Pourtant, le BDQ peut aller beaucoup plus loin dans ses actions visant à assurer le développement durable et c'est pourquoi je crois essentiel que le Barreau se dote **d'une politique de développement durable** en s'inspirant, entre autres, de certains modèles et outils développés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Selon ce ministère, initier une démarche de développement durable doit se traduire par l'adoption de pratiques qui améliorent la performance environnementale et sociale de l'organisation. Ainsi, afin d'aider les entreprises à intégrer le développement durable dans leur modèle d'affaires, Service Québec propose un répertoire d'outils. Ce répertoire, qui se retrouve à l'adresse Internet ci-dessous, regroupe les formations disponibles et offre des guides et du matériel de sensibilisation sur les pratiques écoresponsables à intégrer dans tout modèle d'affaires.

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/entreprises/index.htm>

Par conséquent, une démarche de développement durable, sur laquelle j'aimerais travailler au sein du BDQ, pourrait consister par exemple à :

- ✓ Développer et soutenir une saine gestion documentaire au BDQ afin de poursuivre ses efforts pour mieux gérer l'ensemble des informations sous forme numérique;
- ✓ Favoriser la réduction des déplacements professionnels et l'utilisation de modes de transport collectifs par les membres du personnel, les administrateurs et autres collaborateurs en privilégiant l'utilisation des transports collectifs pour se déplacer et en s'inspirant d'un étalonnage des meilleures pratiques instaurées au Québec, dans les secteurs privé et public;
- ✓ Intégrer des considérations écoresponsables dans les pratiques de gestion immobilière du BDQ en mettant en oeuvre des mesures pour favoriser l'intégration de spécifications écoresponsables dans les devis ou dans la planification de projets de rénovation, d'aménagement et d'exploitation de ses locaux;

- ✓ Intégrer des considérations écoresponsables dans les pratiques de sa gestion contractuelle en s'engageant à instaurer des mesures pour favoriser l'intégration de spécifications écoresponsables dans ses pratiques d'acquisition et pour accroître le nombre d'acquisitions écoresponsables.

#### Question 4 : La collaboration avec le Jeune Barreau de Québec



« *Aucun de nous ne sait ce que nous savons tous, ensemble* ».

*Euripide, dramaturge*

#### Question 4 : De manière plus générale, comment entrevoyez-vous collaborer avec le Jeune Barreau de Québec pour la prochaine année si vous êtes élu(e) à titre d'administrateur(trice) du Barreau du Québec?

Selon moi, l'administrateur qui siège au Conseil d'administration du BDQ et qui représente la section de Québec doit être à l'affût de tout ce qui se passe dans la grande communauté juridique et, de façon plus particulière, au sein du Jeune Barreau de Québec. Au cours des deux dernières années, j'ai suivi avec un très grand intérêt ce qui se passait au JBQ en consultant votre site internet, votre page Facebook et en lisant l'édition du Proforma et, lorsque requis, j'ai fait valoir vos préoccupations dans le cadre de certains dossiers d'importance.

Comme vous le savez, le conseil d'administration compte déjà dans ses rangs trois jeunes avocats, soit Mes Isabelle Cloutier (Sherbrooke), Régis Boisvert (Québec) et Louis-Paul Héту (Montréal), qui réalisent un travail exemplaire et font valoir également vos préoccupations. Évidemment, la présence de ces derniers n'exclut pas que je puisse porter, de concert avec les deux autres administrateurs de la section de Québec, le même message pour obtenir des résultats encore plus percutants. **À cet égard, je peux être rejoint en tout temps et je suis totalement disponible** pour vous rencontrer si vous estimez qu'il serait nécessaire d'obtenir l'adhésion du BDQ pour la réalisation de projets que cela concerne le développement de formation ou la réalisation d'activités particulières bénéfiques pour l'ensemble des membres de la profession.

À titre d'illustration, le BDQ développe avec divers organismes et associations des partenariats de toute sorte afin de permettre un rayonnement d'initiatives susceptibles de servir l'ensemble des avocats. J'ai pris connaissance, dans l'édition Proforma de mars 2019, de votre programme REPAIRS et je suis d'avis

que le BDQ pourrait être un partenaire important dans l'implantation de ce projet novateur. Il en est de même pour ce qui est de la formation portant sur la santé mentale et de la journée organisée par le JBQ sur l'angoisse et l'anxiété, qui pourrait être un rendez-vous annuel réalisé en partenariat avec le Barreau de Québec et le Barreau du Québec.

### **En conclusion**

Chers membres du Jeune Barreau de Québec, j'aime NOTRE BARREAU et le monde moderne dans lequel je vis et c'est pour cette raison que, depuis plus de 25 ans, je m'implique sur divers conseils d'administration d'organismes reconnus et au sein de plusieurs comités du Barreau de Québec et du Barreau du Québec.

Je suis réputé pour être un travailleur acharné qui n'abandonne jamais et je suis perçu, par mes pairs, comme un rassembleur possédant une grande capacité d'adaptation, un esprit pragmatique et un sens de l'innovation. Je tente d'abord et avant tout d'être à l'écoute des parties et de favoriser l'atteinte de consensus.

Fort de toutes ces expériences, j'estime donc être un candidat de premier plan pour vous représenter à nouveau. Je compte sur un appui important de votre part afin d'être en mesure de compléter, dans les deux prochaines années, les dossiers en cours de réalisation et ceux à l'égard desquels j'ai pris des engagements fermes.

Merci d'avance pour votre soutien

⇒ **Pour me rejoindre :**

[boucher.harbour@videotron.ca](mailto:boucher.harbour@videotron.ca)

<https://www.linkedin.com/in/normand-boucher-616981138/detail/background-image/>

⇒ **Pour de plus amples informations sur mon cheminement et mes implications professionnelles et sociales, je vous invite à consulter les articles publiés sur les liens internet suivants :**

<http://www.droit-inc.com/article16628-Promotion-chez-Revenu-Quebec>

<http://barreaudequebec.ca/wp-content/uploads/2016/03/Me-Normand-Boucher.pdf>